

# WOLFF

JACQUES BERTHELOT:

L'ancien maître de conférences à l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse et chercheur, fut l'un des signataires de l'appel pour des agricultures durables et solidaires en Europe et dans le monde. Il s'intéresse aux problématiques de l'agriculture et des subventions agricoles et

il est un des administrateurs de l'association Solagro, qui promeut la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, l'agro-environnement et l'agro-foresterie.

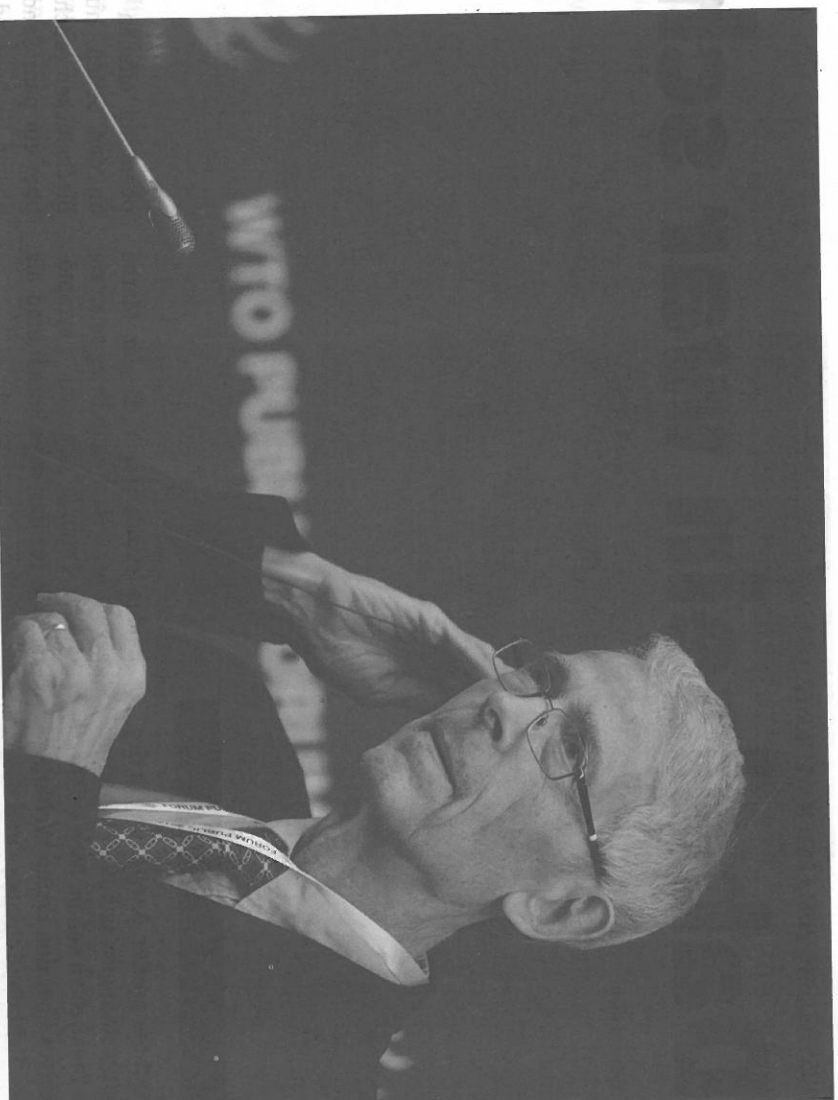


PHOTO : WIKIMEDIA / WTO

teurs qui n'ont pas de production excédentaire seront incités à produire un peu plus. On pourrait coupler cela à un système de prêts à plus long terme, qui pourraient servir à financer le subventionnement des prix agricoles de base pour les plus pauvres. Les agriculteurs pourraient donc fonctionner en auto-financement, alors que l'Etat et l'aide internationale s'occuperaient de l'amélioration des infrastructures et de la recherche et développement.

**Existe-t-il des exemples qui montrent comment un tel système peut fonctionner ?**

Il y a des exemples d'actualité si l'on compare la communauté des pays de l'Afrique de l'Est à celle de l'Ouest. L'Afrique de l'Est, et précisément le Kenya, avait progressivement augmenté ses droits de douane sur les produits laitiers. La poudre de lait était taxée à 25 pour cent en 1999, à 40 pour cent en 2002 et à 60 pour cent depuis 2004. Le Kenya est devenu exportateur net de produits laitiers en 2013. En Afrique de l'Ouest, ces droits ne sont que de 5 pour cent et les importations de produits laitiers représentent 65 pour cent de la consommation. En plus, à l'est, on consomme 100 litres par personne et par an, à l'ouest seulement 16 litres. La viande constitue un autre exemple : là, le taux est de 25 pour cent à l'Est et à l'Ouest il est de 20 pour cent. Mais même cette faible différence suffit pour que l'Afrique de l'Ouest doive importer 11,5 pour cent de sa consommation de viande, alors qu'à l'est ce n'est que 0,3 pour cent. Le troisième exemple, c'est

le riz, qui est protégé à 10 pour cent à l'ouest et à 35 pour cent à l'est : la dépendance de l'Afrique de l'Est à la consommation de riz importé représente 24 pour cent, alors que l'ouest doit importer 43 pour cent du riz qu'il consomme. Tout cela montre la pertinence d'une protection tarifaire solide pour mettre à l'abri les producteurs locaux contre des produits souvent importés à des prix de dumping, donc fortement subventionnés, comme c'est le cas pour ceux venant d'Europe.

## « Les Etats africains vont s'appauvrir énormément parce qu'ils vont perdre des recettes budgétaires à cause de la limitation des droits de douane à l'importation. »

**Comment expliquer alors la signature d'accords qui vont à l'encontre des intérêts des pays africains ?**

Les accords APE avec les pays d'Afrique sont un peu à l'image de la fuite en avant tous azimutés depuis la multiplication des accords de libre-échange, suite à la stagnation des négociations du cycle de Doha depuis 2001. L'origine des APE remonte à la plainte des pays exportateurs de bananes en Amérique latine et centrale contre l'Union européenne, qui laissait entrer les bananes des pays ACP sans droits de douane. De plus, l'UE a été plusieurs fois condamnée pour sa politique bananière, ce qui

l'a amenée à modifier ses préférences commerciales avec ses anciennes colonies. L'Europe s'est crue obligée - alors qu'elle aurait pu demander une exception, compte tenu de la pauvreté de ces pays - de changer ces dispositions pour des accords de libre-échange plus équilibrés dans lesquels les pays ACP devaient à leur tour ouvrir leurs marchés à l'Union européenne.

**Mais la politique européenne continue dans cette voie...**

L'Europe se tire une balle dans le pied en imposant de tels accords. Les Etats africains vont s'appauvrir énormément parce qu'ils vont perdre des recettes budgétaires à cause de la limitation des droits de douane à l'importation. En plus, les taxes à l'exportation ne peuvent plus augmenter. Pour un pays comme la Côte d'Ivoire, ces droits sont même supérieurs à ceux appliqués à l'importation. Ils ne pourront plus augmenter, ce qui est complètement affolant si l'on sait que l'Afrique de l'Ouest, qui représente 340 millions d'habitants en 2014, en comptera 510 millions en 2030 et plus de 800 millions en 2050 - alors que l'Europe restera autour de 500 millions à cette même date. Un marché très intéressant donc, mais qui sera handicapé par une mise en concurrence de son économie, qui n'est pas du tout préparée à cela. Les pays africains ne sont pas compétitifs sur la plupart des produits industriels et même sur les produits alimentaires de base. Leurs entreprises, déjà très faibles, vont disparaître. A moyen et long terme, il est dans l'intérêt des en-

treprises européennes de considérer que l'Afrique pourrait représenter un fabuleux marché d'avenir pour l'exportation de produits et de services à haute valeur ajoutée. Mais il faudrait alors, dans l'immédiat, leur permettre d'assurer leur sécurité alimentaire, c'est-à-dire bien protéger tous leurs produits agricoles et leurs industries naissantes. Se greffe là-dessus l'accord de Bati sur la facilitation des échanges, qui va leur imposer de consacrer une bonne partie de leurs faibles ressources budgétaires à améliorer les infrastructures portuaires et aéroportuaires pour faciliter les importations. Cet argent manquera d'autant plus pour réaliser ou améliorer les infrastructures routières internes, pour faciliter l'approvisionnement des villes et des capitales avec des produits venant de l'intérieur. J'ai eu l'occasion de faire des missions en 2009 en Sierra Leone et en 2013 au Libéria, et j'ai constaté que dans ces deux pays, qui sont des pays très bien arrosés, avec peu de montagnes et du soleil, la plupart des produits alimentaires sont quand même importés. Il manque tout simplement les infrastructures nécessaires pour acheminer les produits agricoles dans les villes, voire pour pouvoir les échanger avec les voisins. Pour les paysans, s'ils ont une bonne récolte, c'est une récolte pourrie de toute façon parce qu'ils ne peuvent pas écouter leur production.

Il y a des exemples d'actualité si l'on compare la communauté des pays de l'Afrique de l'Est à celle de l'Ouest. L'Afrique de l'Est, et précisément le Kenya, avait progressivement augmenté ses droits de douane sur les produits laitiers. La poudre de lait était taxée à 25 pour cent en 1999, à 40 pour cent en 2002 et à 60 pour cent depuis 2004. Le Kenya est devenu exportateur net de produits laitiers en 2013. En Afrique de l'Ouest, ces droits ne sont que de 5 pour cent et les importations de produits laitiers représentent 65 pour cent de la consommation. En plus, à l'est, on consomme 100 litres par personne et par an, à l'ouest seulement 16 litres. La viande constitue un autre exemple : là, le taux est de 25 pour cent à l'Est et à l'Ouest il est de 20 pour cent. Mais même cette faible différence suffit pour que l'Afrique de l'Ouest doive importer 11,5 pour cent de sa consommation de viande, alors qu'à l'est ce n'est que 0,3 pour cent. Le troisième exemple, c'est